



## Instructions de course

### **FINALE du CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFL 2022**

**11, 12 & 13 novembre 2022**

**PORT BRETON**

**SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST - Grade 5A**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Atlantique AFL.
- 1.6 La règle de Classe Laser 7 (a) est restreinte comme suit : "une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription".

#### **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **au Club House** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.snonantes.fr/event-details/finale-atlantique-ilca-ilca-4-6-et-7-grade-5a>
- 3.2 Le PC course est situé au club house du club.

#### **4. CODE DE CONDUITE**

- 4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### **5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé DEVANT LE CLUB HOUSE.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Vendredi 11 NOV 2022	Toutes	14h30
Samedi 12 NOV 2022		10h
Dimanche 13 NOV 202		10h

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après **15h30**

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	ILCA 4 (LA4)	ILCA 6 (LAR)	ILCA 7 (LAS)
Pavillon de classe	Sigle ILCA rouge sur Pavillon JAUNE	Sigle ILCA rouge sur Pavillon VERT FLUO	Sigle ILCA rouge sur Pavillon BLANC

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans le bassin du SNO.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les flammes numériques 1 et 2.

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée Crayon Blanche	Bouées cylindriques Jaunes	Bouée Blanche	Bouée rouge à hampe surmontée d'un pavillon bleu

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zones naturelles considérées comme des obstacles sur le parcours

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course, à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 25 m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mat arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.

15.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R).

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
<b>ILCA 4</b>	<b>30 min</b>	<b>50 min</b>
<b>ILCA 6</b>		
<b>ILCA 7</b>		

16.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au bureau du club house**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **15 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **à l'étage de l'accueil**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Toutefois, avec accord de toutes les *parties*, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Publicité de l'épreuve
- Communication radio

17.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

## 18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP]* *[NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 *[NP]* Conformément au règlement AFL ; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Sans objet.

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 [DP] [NP] La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel sur l'eau. Tous les bateaux d'entraîneurs, d'accompagnateurs doivent être équipés d'un coupe-circuit du moteur. Ce coupe-circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

## **25. EMBLEMES**

Sans objet.

## **26. PRIX**

Des prix seront distribués aux premiers des différentes séries.

## **27. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

**Président du comité de course : THOMAS ROMONT**

**Comité de course : FREDERIC WILLIAMS**

**Commissaire aux résultats : NICOLE PINCEMY**

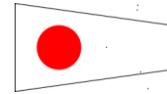
**Président du jury : JEAN PIERRE CORDONNIER**

**Juge : NICOLAS MONSTERLEET**

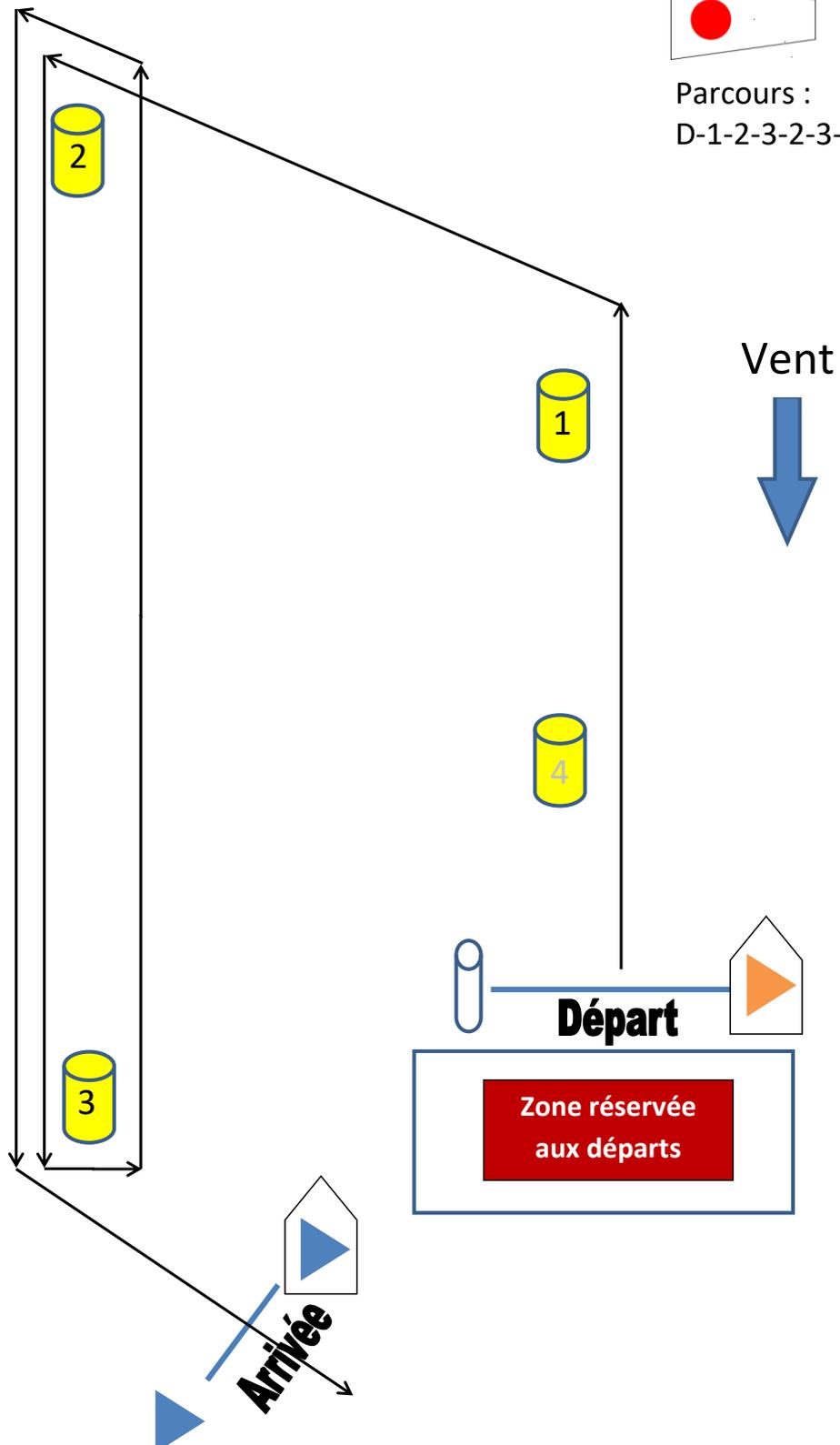
# ANNEXES PARCOURS

## PARCOURS 1 (extérieur)

FLAMME 1

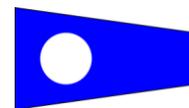


Parcours :  
D-1-2-3-2-3-A



# PARCOURS 2 (intérieur)

FLAMME 2



Parcours :

D-1-4-1-2-3-A

